

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 06 avril 2023

OBJET : Convention de partenariat pour la mise en place du dispositif chambre d'hôtes référence avec l'Agence de Développement Touristique de l'Aude

L'An deux mille vingt trois

Le six avril,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des Pyrénées sur la commune de Montréal,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : trente et un mars 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Christian OURLIAC, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Maryse LALA-LAFFONT, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Loïc ALBERT à Christian LUCATO, Brice ASENSIO à Francis ANDRIEU, Bernard BREIL à Christian OURLIAC, Jérôme DARFEUILLE à André CATHALA, Muriel DENUC GUICHET à Claudie FAUCON MEJEAN, Michel PUJOL à Éric MISSE.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère,

Considérant l'intérêt pour le territoire du dispositif chambre d'hôte de référence,

Considérant que cette qualification est nécessaire pour certains hébergeurs qui souhaitent obtenir le label accueil vélo,

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de partenariat pour la mise en place du dispositif chambre d'hôtes référence avec l'Agence de Développement Touristique de l'Aude. Cette convention qui complète le déploiement du label accueil vélo, est signée pour une durée de 5 ans à partir de sa signature. Elle se renouvelle tacitement sauf

dénonciation express trois mois avant le terme. Toute modification de la d'un avenant.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-200035707-20230406-D202304_21-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité, après en avoir délibéré

APPROUVE la convention dispositif chambre d'hôtes référence avec l'Agence de Développement Touristique de l'Aude en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat en annexe pour la mise en place du dispositif chambre d'hôtes référence avec l'Agence de Développement Touristique de l'Aude.

DIT que cette convention est d'une durée de 5 ans à partir de sa signature. Elle se renouvelle tacitement sauf dénonciation expresse trois mois avant le terme. Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA.

Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 18 /04/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 19/04/2023

Le Président



André VIOLA.